



2024/6
Délibération n° 6

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 063-216301093-20240202-2024_06_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 29 janvier 2024

Présents (11) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

Absent Excusé (1) : Frédéric MANGANE.

Pouvoir (1) : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ST-VINCENT AU SIVOM D'INTERET SCOLAIRE DE LA COUZE PAVIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°01/2022/01 du SIVOM d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin en date du 13 janvier 2022 relative à la création d'un groupement scolaire primaire dans le château de St-Cirgues-sur-Couze,

VU l'arrêté n° SPI-2021-040 du Préfet du Puy-de-Dôme, portant création du syndicat (le présent arrêté est annexé à cette délibération),

Considérant que les statuts dudit SIVOM d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin, article 7-2 autorise cette adhésion, mais que celle-ci impose aussi une modification des compétences optionnelles. En conséquence les statuts modifiés sont annexés à cette délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la demande du Maire de St-Vincent d'adhérer au SIVOM d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin.

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 12

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :



